

Appel à projets Lutte contre le changement climatique en Nord-Pas de Calais

Recherches-action à l'échelle de l'îlot, du quartier, de la ville

Année 2012

Dates impératives de dépôt des candidatures :

Vendredi 19^e octobre 2012 pour les lettres d'intention

Mardi 15 janvier 2013 pour les dossiers de candidature dans leur forme définitive

Les propositions sont à envoyer

- par mail
- par courrier en deux exemplaires (papier recto-verso) avec un délai supplémentaire de 2 jours :

Conseil régional
Direction de l'Environnement
A l'attention de M. Veyrières
151, avenue du Président Hoover
59 555 Lille Cedex
marion.veyrieres@nordpasdecals.fr

ADEME
Service Recherche et Technologies avancées
A l'attention de V. Weber-Haddad
27, rue Louis Vicat
75 737 Paris Cedex 15
valerie.weberhaddad@ademe.fr

Le document est téléchargeable aux adresses : www.nordpasdecals.fr et www.ademe.fr

SOMMAIRE

L'accord-cadre ADEME-Région

Contexte

- La part du secteur résidentiel dans l'atteinte des objectifs 3*20
- Des particularités régionales
- Des projets politiques ambitieux
- Des schémas régionaux structurants

Enjeux

- Expérimenter à différentes échelles (l'îlot, le quartier, la ville) des démarches de ville durable

Projets attendus

- Le type de projet
- Destinataires et déposants éligibles
- Critères d'éligibilité des projets
- Modalités de sélection des projets

Modalités de soumission et calendrier

- Les étapes et le calendrier
- Aides proposées
- Constitution du dossier – Pièces à fournir

Bibliographie

Contacts

Annexe : Modèle de lettre d'intention

Appel à projets Lutte contre le changement climatique en Nord-Pas de Calais
Recherches-action à l'échelle de l'îlot, du quartier, de la ville

Introduction

Le présent appel à projets porté par l'ADEME et le Conseil régional Nord-Pas de Calais vise à soutenir des projets de recherche appliqués à un territoire d'expérimentation prioritairement dans les domaines de l'habitat, de l'urbanisme et des réseaux énergétiques mais aussi d'autres domaines. La finalité des projets étant une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une adaptation des systèmes urbains au changement climatique.

Il fait suite à trois appels lancés en 2009, 2010 et 2011, à des réunions avec des chercheurs régionaux et des professionnels de l'habitat et de l'urbanisme, aux rencontres du 14 janvier 2011 « Habitat et Urbanisme, quelles recherches pour répondre aux enjeux du changement climatique en région Nord-Pas de Calais ? » et du 26 mai 2011 « Réseaux énergétiques et maîtrise de l'énergie : Quelles recherches pour répondre aux enjeux du changement climatique en Nord – Pas de Calais ? » co-organisées par la Région, l'ADEME, le PRVIUH (Pôle régional de recherche et valorisation en ingénierie urbaine et habitat), la MESHS (Maison des sciences de l'homme et de la société) et le pôle MEDEE (Maîtrise de l'Energie des Entraînements Electriques).

Il répond aux préoccupations de l'ADEME et de la Région,

- d'une part de compléter les dispositifs nationaux de soutien à la recherche en ciblant des expérimentations à l'échelle d'îlots, de quartiers et de villes,
- d'autre part de s'appuyer sur les problématiques de lutte contre le changement climatique identifiées dans le projet de volet Climat du Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT) et sur les dynamiques en cours à l'échelle des territoires de projet.

Le texte ci-dessous présente les particularités régionales en matière d'habitat et d'urbanisme, les enjeux de cet appel à projets, des précisions sur les projets attendus et les modalités de réponse.

1. L'accord-cadre ADEME-Région

L'ADEME et la Région ont une longue tradition de partenariat dont l'action la plus emblématique est le Fonds Régional d'Aides à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement (FRAMEE) depuis 1984. Pour contribuer à accroître les connaissances nécessaires à la lutte contre le changement climatique, elles ont renforcé leur partenariat et signé un accord-cadre d'une durée de 6 ans (dont l'échéance est le 31 décembre 2013) portant sur le soutien d'actions de recherche dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Les objectifs d'un tel accord sont multiples :

- assurer un couplage entre la politique de recherche et les politiques de la ville et du climat mises en œuvre au niveau régional,
- développer des projets de recherche et de R&D s'appuyant sur des pôles de recherche régionaux existants et directement concernés par les questions de lutte contre le changement climatique,
- soutenir des projets sur des thématiques spécifiques au Nord-Pas de Calais et/ou non couvertes par des programmes nationaux,

- contribuer à la préparation des options organisationnelles de demain qui mettront la région, sur la voie d'une réduction des émissions de GES,
- analyser les effets de l'évolution des conditions climatiques sur les espaces urbains afin de préparer les bases de connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre de politiques d'adaptation aux changements climatiques,
- contribuer au transfert des travaux issus de la recherche sur le tissu économique et social de la région et au déploiement de nouvelles compétences scientifiques régionales.

L'ADEME et la Région ont structuré initialement leurs attentes autour de questions précises dans deux domaines :

- Habitat, urbanisme et services urbains,
- Réseaux énergétiques et maîtrise de la demande d'énergie.

Suite aux travaux menés autour du Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) et du Volet Climat du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), les questionnements sont territorialisés à différentes échelles (îlot, quartier, ville) et reformulés de façon plus globale.

Cet appel à projets est le mode d'intervention choisi en 2012 par l'ADEME et la Région pour mettre en œuvre cet accord-cadre.

2. Contexte

2.1. La part du secteur résidentiel dans l'atteinte des objectifs 3*20

Pour atteindre l'objectif européen de réduction de 20% des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (objectif 3*20), les projections concernant le secteur résidentiel sont une réduction sur le territoire national de 38% des consommations d'énergie avec un rythme annuel de 400 000 logements réhabilités par an de 2013 à 2020 et la rénovation de 800 000 logements sociaux.

L'étude confiée à Energies demain par l'ADEME et le Conseil régional sur l'identification des gisements d'économies d'énergie en Nord-Pas-de-Calais montre que la réhabilitation des logements existants est le principal gisement du secteur résidentiel, estimé à 11 000 GWh sur un total de 19 500 GWh en 2020¹.

Le lien entre rénovation et qualité de l'air est souvent ignoré par les professionnels du bâtiment, dans les travaux de diagnostic de logements. Or, il existe, par exemple, dans le choix des matériaux utilisés ou les techniques de rénovation (exemple de la ventilation).

En matière d'urbanisme, les préconisations du Grenelle de l'environnement portent notamment sur un aménagement plus économe en espaces et ressources, une lutte contre l'étalement urbain, une réduction des déplacements et visent une traduction de ces orientations dans les documents d'urbanisme.

¹ Source : Etude Efficacité énergétique en Nord-Pas-de-Calais – Energies Demain – janvier 2011
AAP Recherche Climat 2012 – ADEME / REGION NORD-PAS DE CALAIS

2.2. Des particularités régionales

Dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme, le Nord-Pas de Calais présente les particularités suivantes :

- Le Nord-Pas-de-Calais compte 1 667 000 logements. 74% d'entre eux sont des maisons individuelles (contre 57% au niveau national) ; et parmi elles, une part très importante est composée de logements ouvriers (31% du parc total)².
- Le parc de logements est ancien puisque 48% des maisons ont été construites avant 1948 et 57% de l'ensemble des logements avant 1967 (contre 49% en France).
- La double précarité énergétique (pour le logement et le transport) concerne une partie de la population fortement touchée par la crise économique : 16% des ménages consacrent plus de 10% de leurs ressources aux dépenses d'énergie contre 13% en moyenne nationale³.
- Le Nord-Pas-de-Calais est la seconde région la plus artificialisée de France, présentant un réseau dense de villes (322 hab/km² contre 106 en France et 116 pour l'Union européenne des 15), une occupation territoriale polycentrique et très urbanisée avec des flux importants de déplacements au sein des bassins de vie (4,5 millions de déplacements quotidiens par an pour 15 millions de km parcourus)⁴.
- 563 cités minières sont réparties sur 138 communes et rassemblent 73 000 logements.
- La région est frontalière, ce qui explique de nombreux échanges et trafics de transit.
- La désindustrialisation a laissé de nombreuses friches industrielles souvent situées en centre-ville ou à leur périphérie et qui constituent des gisements de foncier à reconvertir pour reconstruire la ville sur la ville.
- La région se trouve au carrefour d'influences météorologiques contrastées qui font la diversité de son climat.

2.3. Des projets politiques ambitieux

Les acteurs régionaux, les institutions publiques, et notamment le Conseil régional, ont adopté des objectifs ambitieux, notamment :

- la volonté du Conseil régional de réhabiliter du point de vue énergétique et environnemental 100 000 logements du parc social, des maisons individuelles ou des copropriétés en 4 ans (plan « 100 000 logements » délibéré le 6 février 2012),
- la rénovation par des approches pluridisciplinaires sur l'habitat et l'urbanisme de 24 cités minières pilotes, dont certaines sont proches de projets structurants comme le Louvre-Lens ou des tramways, comme préfiguration pour envisager des rénovations plus larges des cités,
- le dispositif régional de déploiement et d'accompagnement des Plans Climat Territoriaux à l'échelle des territoires de projet qui s'articule autour des objectifs suivants : susciter l'engagement de l'ensemble des territoires de projets de la région, la mise en réseau des territoires et l'articulation des différents échelons territoriaux. A l'été 2012, 17 territoires se sont engagés, représentant 85 % de la population régionale.

² Sources : INSEE ; Etude préparatoire à l'atelier Habitat Urbanisme du SRCAE

³ Source : Etude D2PE n°37 : La précarité énergétique en 2006 en Nord-Pas de Calais – Conseil régional – sept 2010

⁴ Source : Présentation de l'étude Efficacité énergétique en Nord-Pas-de-Calais – Energies Demain – janvier 2011

Enfin, le Conseil régional s'est doté d'une commission spécifiquement dédiée à la transformation écologique et sociale du Nord-Pas de Calais. Cette commission traite de sujets transversaux et souhaite amener les services régionaux et l'ensemble de la société à s'interroger sur les caractéristiques d'un modèle de développement basé la production de « biens communs » et sur de nouvelles modalités d'action publique qui s'inscrivent dans ce nouveau modèle.

2.4. Des schémas régionaux structurants

L'élaboration du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie copilotée par l'Etat et la Région définit des enjeux :

- de développement équilibré des énergies renouvelables,
- de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques dans tous les secteurs,
- d'adaptation des territoires aux effets du changement climatique...

Il fixe des objectifs, à horizon 2020 (sur une référence prise en 2005), qui sont notamment :

- multiplier par quatre l'effort de rénovation énergétique des logements,
- réduire par trois l'augmentation de l'artificialisation des sols,
- augmenter de 50% la part des déplacements en transports en commun,
- faire passer à 30% la part du transport de marchandises rail + fleuve
- réduire de 25% la consommation d'énergie dans l'industrie.

Le document sera proposé aux élus du Conseil régional pour délibération à l'automne 2012. Le texte en cours est consultable à l'adresse : www.srcae-5962.fr

Par la suite, la Région dote son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire d'un volet Climat qui, de façon complémentaire au SRCAE, amplifie les politiques publiques à construire dans une optique de facteur 4 à l'horizon 2050. Le document, en cours de rédaction, évoquera six enjeux :

- cerner les spécificités de la lutte contre le changement climatique en Nord-Pas de Calais,
- ancrer la lutte contre le changement climatique dans l'aménagement et le développement du territoire,
- transformer les modes de vie et de production,
- construire la transition énergétique,
- redonner du pouvoir aux territoires pour relever le défi climatique,
- construire cette transition avec les habitants, dans une gouvernance adaptée avec l'ensemble des acteurs régionaux.

Par ailleurs, en matière de politique publique de soutien à la recherche et à la technologie, le contexte a évolué aux niveau régional, national et européen. La Région Nord – Pas de Calais, déjà dotée d'une Stratégie Régionale d'Innovation, s'est engagée à élaborer également un **Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SRESR)**. En 2012, les Assises menées en partenariat avec les collectivités et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), ont pour ambition de fixer les grands enjeux et perspectives d'actions pour faire de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un levier de transformation et d'attractivité de la région.

Appliquée à la question de l'adaptation de la société aux changements climatiques, la démarche engagée devrait permettre de renforcer les relations entre les acteurs des territoires infrarégionaux et les laboratoires de recherche, pour ensemble analyser les retours d'expériences, définir des besoins de recherche, mettre en place de nouveaux travaux de recherche, et consolider les connaissances, en vue d'aider à terme la société à s'adapter aux changements climatiques.

3. Enjeux : expérimenter à différentes échelles (l'îlot, le quartier, la ville) des démarches de ville durable

Les dispositifs nationaux de soutien à la recherche et à l'innovation (pôles de compétitivité, Agence Nationale de la Recherche, investissements d'avenir...), en particulier en recherche urbaine, portent en grande majorité sur des objets techniques (bâtiments, véhicules, réseaux...) et/ou des filières (énergie, déchets...) dont il s'agit d'améliorer les performances techniques et d'usage, souvent de façon segmentée, « en silo ». Par ailleurs, bien souvent les connaissances sont disséminées dans différents programmes allant d'approches très technologiques à des approches très sciences humaines. Enfin, ces travaux témoignent souvent de lacunes pour assurer le transfert des résultats auprès des acteurs locaux.

Les appels à projets 2009, 2010 et 2011 de l'accord-cadre ADEME – Région Nord-Pas de Calais ont incité des recherches pluridisciplinaires sur ces mêmes objets ou filières avec un terrain d'étude régional. Dans le présent appel, cette dimension territoriale est maintenue avec le souhait de renforcer l'articulation entre recherches et pratiques sur la ville durable dans une vision intégrée et opérationnelle des problèmes à résoudre à différentes échelles territoriales (îlot, quartier, ville), en lien avec les axes du volet climat du SRADT. Par exemple, les projets pourront porter sur de nouvelles façons de construire la ville ou de vivre en ville dans une optique de facteur 4 à l'horizon 2050 et traiter de thèmes comme :

- la gestion décentralisée de réseaux énergétiques reliés entre eux (gaz, chaleur, électricité),
- la mutualisation des fonctionnalités et usages énergétiques (consommation, stockage, production) entre plusieurs bâtiments,
- l'expérimentation de nouvelles formes de mobilité des personnes et des marchandises,
- le développement de démarches d'économie circulaire,
- le lien entre la ville et l'agriculture... (liste illustrative et non exhaustive).

4. Projets attendus

L'accord-cadre ADEME-Région a une forte orientation opérationnelle et cherche à mobiliser la recherche au service des acteurs régionaux.

4.1. Le type de projet

L'appel vise à soutenir des projets de recherche-action pour accompagner, en partenariat, des maîtres d'ouvrage dans l'analyse et/ou la mise en œuvre de leurs projets de ville durable. Il ne s'agit en aucun cas de prestation de service et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les projets concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre étant complexes, par nature, les chercheurs sont invités à accompagner les maîtres d'ouvrage dans une analyse des « jeux d'acteurs » et processus de projets, à concevoir des méthodologies innovantes pour penser et produire la ville, des moyens ou outils pour associer la population, à imaginer des innovations de toute nature et élaborer de nouvelles questions.

Des projets de recherche qui testent sur des expériences de terrain des hypothèses scientifiques et apporteront de nouveaux éléments de connaissance pour alimenter ultérieurement les projets d'actions régionales sont aussi recherchés.

Afin de parvenir aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les projets originaux dans leur organisation, visant à prendre en compte l'ensemble des approches développées sur un territoire (notamment PCT, SCOT et articulations) seront particulièrement appréciés.

4.2. Destinataires et déposants éligibles

Cet appel à projets cible en premier lieu les **établissements publics et privés de recherche**, dont les Universités, **qui devront obligatoirement s'associer à un ou des partenaire(s) situé(s) en Nord-Pas de Calais** de type collectivité, entreprise, opérateur (bailleur, agence d'urbanisme etc.), pôles, organisation professionnelle ou bureau d'études. Ces derniers sont aussi éligibles, à condition qu'ils s'inscrivent dans un projet de recherche et qu'ils s'associent à une équipe de recherche.

Le consortium doit contenir au moins un laboratoire d'un domaine des **sciences humaines et sociales** (droit, économie, sociologie, architecture, urbanisme, géographie etc.)

Les laboratoires et équipes de recherche extrarégionaux peuvent postuler. Ils s'associeront autant que possible à un établissement de recherche régional ; la mise en réseau de la communauté régionale avec les équipes extérieures et la valorisation scientifique des travaux à l'échelle du Nord-Pas de Calais étant deux attentes fortes du Conseil régional et de l'ADEME. Une attention particulière devra alors être accordée à l'explicitation de la nature de la collaboration, la complémentarité des compétences ainsi réunies et à la valorisation des travaux conduits sur le territoire régional.

4.3. Critères d'éligibilité des projets

Les projets doivent

- répondre aux préoccupations de l'ADEME et de la Région exprimées dans les parties 3 et 4,
- s'inscrire dans le cadre d'un travail de recherche finalisée, à une échelle territoriale fine,
- s'organiser autour d'un partenariat avec un organisme régional de type collectivité, opérateur (bailleur ou autre) ou entreprise originaire du Nord-Pas-de-Calais et de préférence avec un ensemble de ces partenaires dans le but d'accélérer la diffusion de la recherche,
- intégrer les compétences d'un laboratoire de sciences humaines et sociales,
- être d'une durée inférieure ou égale à 24 mois.

4.4. Modalités de sélection des projets

Les projets seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- la pertinence au regard des orientations de l'appel à manifestation d'intérêt,
- la qualité scientifique et la valeur ajoutée par rapport à l'existant,
- la clarté de présentation, la structuration, la faisabilité technique et scientifique, la pertinence de la méthodologie,
- l'adéquation des moyens mis en œuvre au programme de travail et la justification de l'aide demandée,
- la compétence du porteur de projet et de ses partenaires, la complémentarité du partenariat et la qualité du plan de coordination,
- la stratégie de valorisation des résultats, la définition et le calendrier des livrables,
- la capacité à participer à la structuration d'un pôle régional de recherche.

5. Modalités de soumission et calendrier

5.1. Etapes et Calendrier

La procédure de l'appel à projets se déroule en trois étapes.

- **Première étape : les lettres d'intention (échéance – 19 octobre 2012)**

Les candidats enverront une lettre d'intention de 2 pages maximum dont la trame est proposée en annexe par mail et par courrier au plus tard le 19 octobre 2012.

Cette étape vise à recueillir des idées et déclarations d'intérêt de la part des chercheurs et des partenaires régionaux.

Un comité technique composé de représentants du Conseil régional, de l'ADEME et des pôles régionaux sélectionnera les lettres au regard des problématiques proposées.

- **Seconde étape : une animation par les pôles régionaux**

L'ADEME et la Région confie un travail d'animation aux pôles régionaux : PRVIUH (Pôle régional de recherche et valorisation en ingénierie urbaine et habitat), MESHS (Maison des sciences de l'homme et de la société), MEDEE (Maîtrise de l'Energie des Entraînements Electriques). D'autres pôles pourront être sollicités en fonction des problématiques recueillies.

Cette animation a pour objet d'accompagner les porteurs de projets potentiels, de rapprocher des problématiques, de susciter des collaborations et constituer des consortiums pour déboucher au dépôt de projets finalisés.

La participation à ces réunions est fortement encouragée mais non obligatoire. Les porteurs qui jugeraient cette étape inutile au regard de l'avancée de leur proposition, peuvent déposer directement un dossier de candidature.

- **Troisième étape : le dossier de candidature (échéance – le 15 janvier 2013)**

Les candidats retenus dans la phase précédente sont invités à présenter un dossier complet par mail et par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 15 janvier 2013.

Ces dossiers seront immédiatement envoyés en expertise auprès d'experts scientifiques nationaux ou internationaux. Le comité d'orientation programmation et évaluation de l'appel à projets, composé de représentants de l'ADEME et du Conseil régional Nord-Pas de Calais, notamment le Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du climat, la Vice-Présidente à l'Enseignement supérieur et la Recherche, la directrice de la recherche de l'ADEME, le délégué régional de l'ADEME et des membres du comité technique chargé de l'animation de l'accord-cadre sélectionnera les projets de façon définitive sur la base d'une présentation par les rapporteurs de chaque projet et des rapports d'expertise.

La réunion du COPE est envisagée durant le premier trimestre 2013.

- **L'instruction administrative des dossiers, la contractualisation et le suivi**

Les projets retenus feront l'objet d'une instruction administrative par les services de la Région ou de l'ADEME et seront présentés aux élus du Conseil régional ou aux instances de l'ADEME avec une proposition de financement. L'ADEME ou la Région signera une convention avec la structure coordinatrice, convention qui précisera les modalités précises de financement et de suivi du projet. Toute structure qui sollicite un financement devra fournir les pièces administratives nécessaires à l'instruction des demandes de subventions.

Le porteur de projet devra soumettre un rapport intermédiaire à mi parcours.

Le consortium de recherche pourra être invité à présenter oralement les résultats déjà obtenus et les pistes de travail à venir dans le cadre d'un séminaire de contractants.

Enfin, un résumé non confidentiel des travaux et des résultats en français et en anglais sera demandé avec le rapport final.

- **La valorisation des travaux**

L'ADEME et la Région souhaitent valoriser les résultats des recherches entreprises et les diffuser auprès des collectivités et acteurs socio-économiques de la région et au-delà, afin d'accélérer la généralisation des actions conduites à l'échelle de l'îlot, du quartier et de la ville dans une optique de Facteur 4. Ils envisagent, au terme des deux années de recherche, d'organiser avec les porteurs de projet, une restitution dont la forme sera précisée ultérieurement (colloque, communications écrites...).

5.2. Aides proposées

Le financement prendra prioritairement en charge des frais liés à des allocations postdoctorales et des frais liés aux travaux de terrain (enquêtes...). Le financement d'allocations doctorales est possible par le biais des procédures existantes de l'ADEME et de la Région.

Le montant de l'aide envisagé par projet ne dépassera pas 100 000 € pour deux ans.

Le taux d'intervention et la nature des dépenses éligibles sont précisés dans le régime d'aides adoptés par l'ADEME et la Région, conforme à l'encadrement communautaire des aides d'état à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) (2006/C323/01) paru au journal officiel de l'Union européenne du 30.12.2006.

Les cofinancements sollicités auprès d'autres collectivités notamment devront être mentionnés dans le plan de financement.

5.3. Constitution du dossier – Pièces à fournir

Le dossier technique devra suivre les trames proposées et ne pas dépasser le nombre de pages indiqué. Il devra être envoyé en double exemplaire. Les pièces administratives seront envoyées avec le dossier de candidature en un seul exemplaire. Il s'agit :

Pour chaque structure sollicitant une subvention :

- d'une lettre de demande de subvention signée par le responsable légal de la structure (modèle de lettre proposé),
- d'un budget spécifique au projet signé du responsable légal de la structure,
- d'une délibération de l'instance délibérante du demandeur,
- d'un RIB,
- du numéro de SIRET,
- du régime de TVA.

En plus, pour les structures privées :

- des statuts,
- d'un budget global de la structure de l'année n, compte de résultats et bilan de l'année n-1,
- de l'attestation sur l'honneur de régularité au regard des obligations fiscales et sociales,
- d'une composition du conseil d'administration,
- d'une délibération du conseil d'administration portant sur la demande de subvention,
- d'un extrait K-BIS ou inscription au registre des métiers ou du commerce.

5. Bibliographie

Nous ne présentons ici que des documents de cadrage général provenant de l'ADEME ou de la Région et portant sur des éléments de contexte qui supportent le présent appel à projets. Ce sont :

- Éléments de diagnostics utilisés pour les travaux du Schéma régional climat air énergie, téléchargeables sur la plateforme dédiée au SRCAE : [http:// www.srcae-5962.fr](http://www.srcae-5962.fr)
- Document de cadrage du Conseil régional en vue d'une réhabilitation énergétique et environnementale de 100 000 logements : disponible auprès des services du Conseil régional
- Etude D2PE n°37 : La précarité énergétique en 2006 en Nord-Pas de Calais – Conseil régional – septembre 2010 : document téléchargeable sur le site de la région : http://www.nordpasdecals.fr/prospective/docs_de_reference/liste_ateliers.asp
- Sommaire du projet de volet climat du SRADT (document de travail).

6. Contacts

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
Direction de l'environnement

Marion Veyrières

03.28.82.74.72

marion.veyrieres@nordpasdecals.fr

ADEME
Service Recherche et Technologies avancées

Valérie Weber-Haddad

01.47.65.23.64

valerie.weberhaddad@ademe.fr

Annexe : Modèle de lettre d'intention

| | | |
|---|--|--|
| <p>Appel à projets</p> <p>« Lutte contre le changement climatique en Nord-Pas de Calais »</p> <p>Edition 2012</p> |  <p>RÉGION Nord-Pas de Calais</p> |  <p>ADEME</p> <p>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie</p> |
|---|--|--|

Appel à projets

Lutte contre le changement climatique en Nord-Pas de Calais

Lettre d'intention

Consigne impérative : Le pré-projet devra être compris entre 1 et 2 pages. Et reprendre autant que possible les éléments suivants :

Porteur du projet (nom et qualité du coordinateur et établissement de rattachement)

Partenaires pressentis

Contexte et enjeux du projet

Objectif(s) du projet

Programme de travail envisagé si défini en partie

Moyens humains, techniques et financiers pressentis

Résultats attendus